

## Structure – Pan d'escalade

p.a. C. Jourdan  
123, rte de Lully  
1233 Bernex

H1  
Ch des Batailles 18  
1214 Vernier

**structure**  
p a n d ' e s c a l a d e

### **Association Structure : concept de protection**

L'Association d'escalade Structure a édité son concept de protection pour la réouverture de sa salle de blocs à Vernier. Il vise à mettre en œuvre les principes généraux de prévention de la propagation du Coronavirus lors de l'activité d'escalade.

Son concept est tiré des recommandations du CAS Swiss Alpine Club pour le sport et l'escalade sportive. Ces recommandations prennent en compte les instructions de l'Office fédéral du sport (BASPO), l'Office fédéral de la santé (OFSP), Swiss Olympic en coordination avec le concept de protection de l'association des salles d'escalade (CIME).

#### **1. Contrôle d'accès et gestion des capacités d'accueil**

##### **1.1. Restriction du nombre de personnes**

La salle de l'association Structure est une salle de blocs et dispose d'une surface de 120m<sup>2</sup> de tapis pour l'escalade et de 120m<sup>2</sup> de mezzanine à utilisation générale (espaces ouverts tables et canapés, zone d'accueil, sanitaire).

Afin de respecter la règle de distance, la clé de calcul exigeant 10m<sup>2</sup> par personne a été utilisée, permettant ainsi l'accès aux installations de 24 personnes par tranche horaire, personnel compris.

##### **1.2. Mise en œuvre**

Afin de ne pas dépasser le nombre d'utilisateurs, la venue à la salle se fera par inscription sur internet. Des créneaux horaires de deux heures seront instaurés. L'accès à la salle sera refusé aux personnes non inscrites.

##### **1.3. Traçabilité**

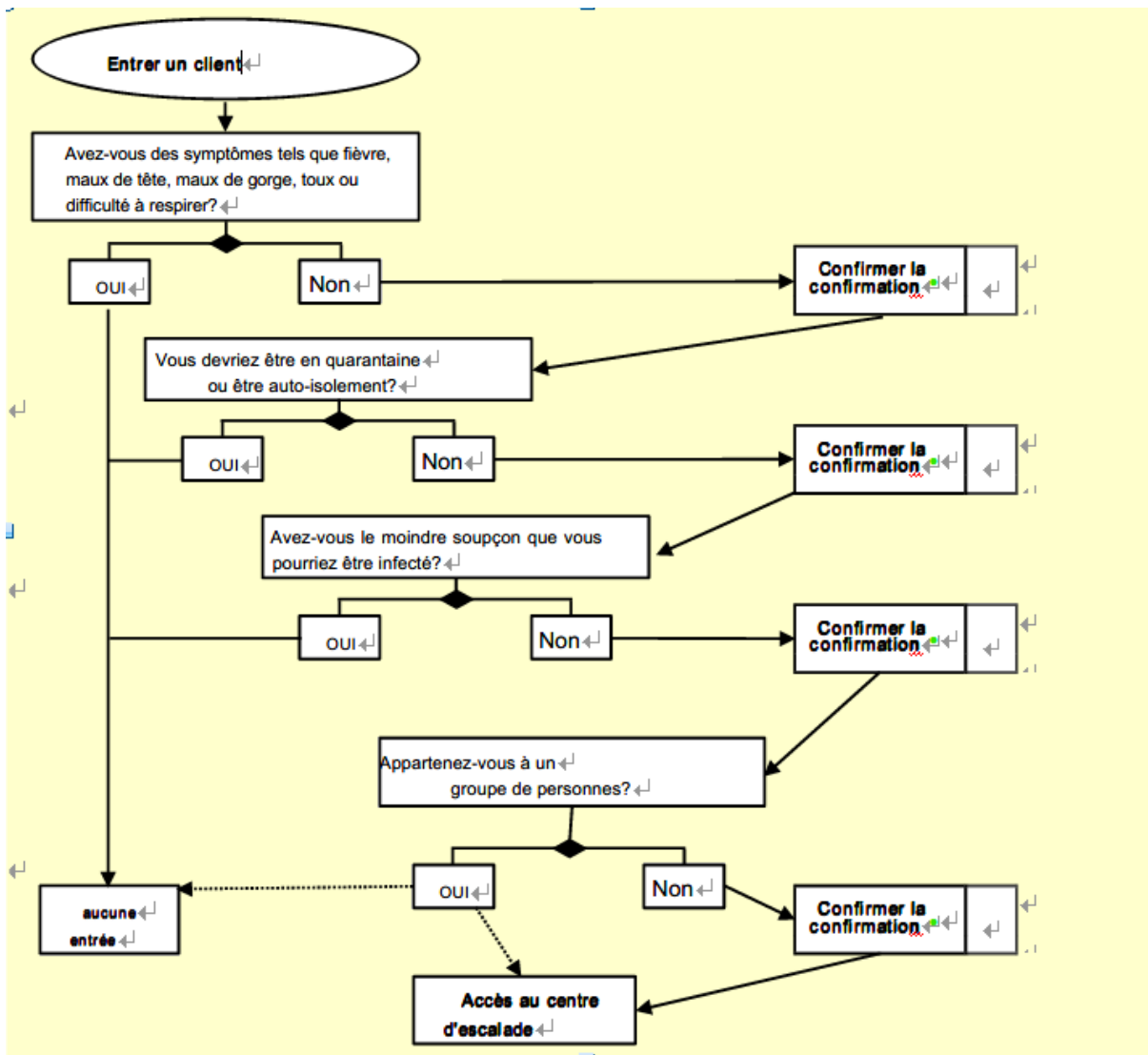
Lors de son inscription sur internet, l'utilisateur inscrira son numéro de téléphone et adresse e-mail, afin qu'il puisse être contacté en cas d'infection d'un utilisateur de sa tranche horaire.

#### **2. Arrivée, et départ de la salle d'escalade Structure**

- Les trajets pour se rendre à la salle d'escalade se font individuellement en voiture, à vélo ou à pied. Les recommandations de l'OFSP doivent être prises en compte lors de l'utilisation des transports publics.
- Les utilisateurs ne doivent pas arriver et partir en groupe.
- La règle de l'éloignement social s'applique dès l'arrivée devant la porte d'entrée de la salle d'escalade.

### 3. Exclusion des personnes malades ou particulièrement vulnérables

Ces mesures visent à réduire le plus possible les visiteurs infectés ainsi qu'à sensibiliser et à protéger les groupes à risque. Le diagramme suivant sera affiché sur la porte et à l'accueil de la salle. L'utilisateur inscrit préalablement sur internet doit pouvoir répondre aux questions suivantes à chaque visite.



Une personne appartenant à un groupe de personnes vulnérables a accès à la salle d'escalade sous sa propre responsabilité et utilise son équipement de protection individuelle (par exemple un masque). Elles doivent respecter les exigences spécifiques de l'OFSP.

Si un utilisateur ou un encadrant présente des symptômes tels que fièvre, toux ou autres, il doit contacter le médecin et informer l'association Structure immédiat à l'adresse e-mail : [info@panstructure.ch](mailto:info@panstructure.ch).

### 4. Mise en œuvre de la règle de distance

Dans l'ensemble de la salle, il sera veillé à ce qu'aucun groupe de personnes ne se forme. Le bloc en groupe n'est pas autorisé. Les utilisateurs sont responsables de respecter la distanciation de 2m recommandée par l'OFSP.

#### **4.1 Zone d'accueil et d'entrée**

Une file d'attente à une distance de 2 mètres sera clairement visible.

#### **4.2 Accès et passages**

Si la météo le permet, la porte d'accès restera ouverte de manière à éviter tout contact inutile (poignées de porte). Le local sera régulièrement aéré.

#### **4.3 Zone de blocs**

Des zones seront délimitées au sol afin de respecter les distances et la densité d'utilisation. Le nombre de personnes maximum par zones sera également indiqué afin d'éviter que trop de visiteurs ne séjournent dans la même zone alors que d'autres seront faiblement fréquentées.

### **5. Mezzanine**

#### **5.1 Vestiaire**

Les vestiaires seront fermés temporairement. Les utilisateurs devront entrer dans l'établissement en vêtements d'entraînement, seules les affaires personnelles pourront être déposées dans un casier, lequel devra être désinfecté par l'utilisateur avant son départ de la salle.

#### **5.2 Toilettes**

L'accès et l'utilisation des toilettes sera réglementée par des lignes au sol afin de respecter la règle de distance. Un kit de désinfection sera à disposition des utilisateurs auxquels il sera demandé de désinfecter la lunette des WC après chaque passage.

#### **5.3. Coin canapés et table**

Ces zones de sièges seront agencées de manière à respecter les règles de distance.

#### **5.4 Bar**

Les sièges du bar seront espacés de manière à respecter les règles de distance.

### **6 L'hygiène**

#### **6.1. Hygiène des mains**

Le lavabo des sanitaires sera équipé d'un savon liquide.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'accueil et dans la zone de blocs et devra être utilisé à l'arrivée et au départ des utilisateurs.

#### **6.2 Magnésium liquide**

L'usage de magnésie sera interdit et sera remplacé par le magnésium liquide qui fera partie de l'équipement de protection OBLIGATOIRE de l'utilisateur. Chaque utilisateur doit avoir sa propre magnésie liquide afin d'éviter les contacts.

Son utilisation désinfecte les mains et les prises d'escalade, Il est de la responsabilité de l'utilisateur que le magnésium liquide soit utilisé à intervalles régulières.

#### **6.3 Stations de désinfection**

Les postes de désinfection seront installés :

- à l'accueil
  - dans les toilettes
  - dans la zone de blocs
  - vers les casiers

#### **6.4 Nettoyage des prises d'escalade**

Des chiffons et du désinfectant seront mis à la disposition des utilisateurs.

### **7. Matériel**

Tous les grimpeurs utilisent uniquement leur propre matériel d'escalade (chaussures d'escalade, magnésie liquide, boissons, gourde). Aucun prêt de matériel ne pourra se faire.

### **8. Moyens de paiement**

Afin d'éviter au maximum le contact avec les échanges d'argent, il sera demandé aux utilisateurs de venir, dans la mesure du possible, avec la somme exacte pour le paiement de l'entrée (CHF 10, --) et des boissons (CHF 2 ou 3). Une boîte sera à disposition à l'accueil pour faire les paiements en évitant les contacts.

### **9. Communication**

Les inscriptions se faisant sur le site internet [www.panstructure.ch](http://www.panstructure.ch), les utilisateurs auront accès aux disponibilités en tout temps. Par leurs inscriptions sur internet, les utilisateurs valideront les principes du concept de protection Structure.

Le concept de protection sera également publié sur le site internet et la page Facebook de Structure afin que les utilisateurs soient informés des nouvelles règles en vigueur.

Les règles de conduite de l'Office fédéral de la santé publique seront également affichées sur la porte d'entrée et à l'accueil ainsi que dans les toilettes. Les modèles de l'OFSP : "Comment nous nous protégeons" seront utilisés.

### **10. Responsabilité personnelle des utilisateurs**

Les dispositions de protection sont mises en œuvre selon le concept actuel, toutefois l'Association compte sur la responsabilité individuelle et la solidarité de toutes les personnes impliquées pour atteindre une protection maximale.

### **11. Dispositions de protection pour les employés et les membres du Comité (les encadrants)**

Tous les encadrants doivent :

- se laver soigneusement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique régulièrement
- dans la mesure du possible, respecter une distance minimale de 2m entre eux et avec les utilisateurs

Chaque encadrant est garant du respect des directives et sera formé afin de pouvoir les mettre en œuvre.